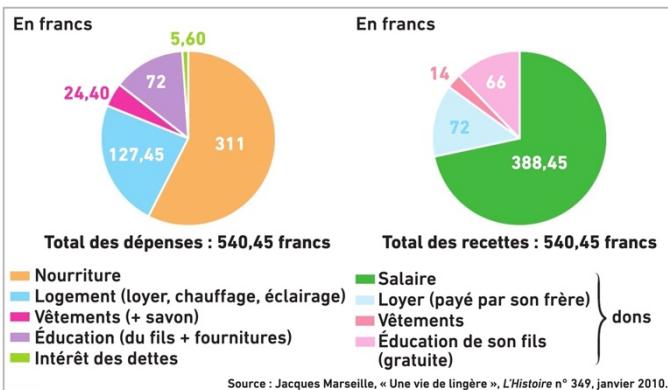


# La question sociale et le droit de grève

Avec l'industrialisation, le monde ouvrier connaît un essor important. Dès 1844, Louis-Napoléon Bonaparte consacrait un ouvrage, L'Extinction du paupérisme, aux travailleurs de l'industrie. Après sa prise du pouvoir, Napoléon III continue de manifester une grande sensibilité à la question sociale et en fait, tout au long du Second Empire, une question politique de premier plan.



## 2 Le budget d'une lingère en 1858

## 3 Un empereur socialiste ?

« L'industrie, cette source de richesse, n'a aujourd'hui ni règle, ni organisation, ni but. Broyant également dans ses rouages les hommes comme la matière, elle dépeuple les campagnes, agglomère la population dans des espaces sans air, affaiblit l'esprit comme le corps et jette ensuite sur le pavé quand elle n'en sait plus que faire, les hommes qui ont sacrifié pour l'enrichir leur force, leur jeunesse, leur existence. Véritable saturne du travail, l'industrie dévore ses enfants et ne vit que de leur mort. La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple d'îlots<sup>1</sup> au milieu d'un peuple de sybarites<sup>2</sup>. Il faut lui donner une place dans la société, et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin, elle est sans organisation et sans liens, sans droits et sans avenir, il faut lui donner des droits et un avenir, et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline. »

Louis-Napoléon Bonaparte, *L'Extinction du paupérisme*, 1844.

1. Population asservie pendant l'Antiquité grecque.

2. Personnes vivant dans le luxe et les plaisirs.

## 4 Le Manifeste des Soixante (17 février 1864)

Rédigé par l'ouvrier ciseleur parisien Henri Tolain et signé par soixante ouvriers, ce manifeste est publié dans le journal *L'Opinion nationale* le 17 février 1864 avec l'autorisation de l'empereur avant les élections législatives de 1864. Tolain se présente aux élections mais ne parvient pas à être élu.

### « OUVRIERS DE LA SEINE

Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste encore à nous émanciper socialement. La liberté que le tiers état sut conquérir avec tant de vigueur et de persévérance doit s'étendre en France, pays démocratique, à tous les citoyens [...]. Nous dont les enfants passent souvent leurs plus jeunes ans dans le milieu démoralisant et malsain des fabriques<sup>1</sup>, ou dans l'apprentissage, qui n'est guère encore aujourd'hui qu'un état voisin de la domesticité ; nous dont les femmes désertent forcément le foyer pour un travail excessif,

contraire à leur nature, et détruisant la famille : nous qui n'avons pas le droit de nous entendre pour défendre pacifiquement notre salaire, pour nous assurer contre le chômage, nous affirmons que l'égalité écrite dans la loi n'est pas dans les mœurs, et qu'elle est encore à réaliser dans les faits [...]. Le tiers état disait : Qu'est-ce que le tiers état ? rien ! Que doit-il être ? tout ! Nous ne dirons pas : Qu'est-ce que l'ouvrier ? rien ! Que doit-il être ? tout ! Mais nous dirons : la bourgeoisie, notre aînée en émancipation, sut en 89, absorber la noblesse et détruire d'injustes priviléges. Il s'agit pour nous, non de détruire les droits dont jouissent justement les classes moyennes, mais de conquérir la même liberté d'action... Nous ne sommes pas représentés, et voilà pourquoi nous posons cette question des candidatures ouvrières. »

1. La loi du 22 mars 1841 interdisant le travail des enfants de moins de 8 ans est rarement appliquée.

## 5 Le droit de grève du 25 mai 1864

La loi du 25 mai 1864 autorise le droit de coalition, et donc de grève, que la Révolution française avait interdit (1791). Émile Ollivier, républicain rallié au Second Empire et rapporteur du texte de loi, justifie la mesure.

« Osons le dire, la certitude des rudes épreuves réservées à ceux qui entreront dans des grèves est un des motifs principaux en faveur de la liberté des coalitions [...]. La grève, c'est la guerre avec ses nécessités, avec son caractère destructeur, ses duretés, ses violences, ses emportements, ses colères, avec son accompagnement obligé de deuils, de dévastations. Comme à la guerre, dans les grèves, les innocents sont atteints pour les coupables ; les femmes, les enfants, les vieillards supportent les maux qu'ils n'ont point causés [...]. Seulement, de même que la guerre ne sera vaincue qu'à force de civilisation et de lumière, la grève aussi ne sera vaincue qu'à force de liberté et d'instruction [...]. Avec le temps, la liberté des coalitions tuerà la grève. Quand les ouvriers auront touché de leurs propres mains les limites infranchissables de la volonté humaine [...] ; quand, de leur côté, les patrons avertis des épreuves auxquelles ils sont exposés auront redoublé de bienveillance et de sagesse, les grèves deviendront plus rares, et d'un antagonisme passeront naître, sinon l'accord sans nuages, du moins l'habitude des discussions loyales et conciliantes. »

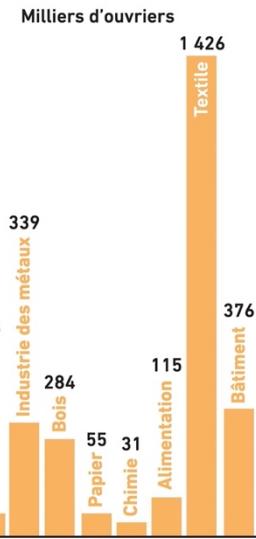
Émile Ollivier, *Commentaire sur la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions*, Maresq Ainé, 1864.



6 La grève au Creusot en janvier 1870

Gravure de 1870.

Le 19 janvier 1870, Eugène Schneider licencie trois ouvriers de ses usines du Creusot, provoquant l'arrêt de travail des métallurgistes rapidement rejoints par les mineurs. Les grévistes revendentiquent un salaire de 5 francs la journée de 8 heures pour les mineurs et de 2,25 francs la journée de 8 heures pour les enfants. Schneider (aussi maire du Creusot et président du Corps législatif) fait appel à 3 000 hommes de la troupe pour restaurer l'ordre et un procès de 25 grévistes est organisé. Le travail reprend après 23 jours de grève sans amélioration des conditions de travail.



## 1 Les ouvriers dans les branches industrielles (1866)

Montrez en quoi la question ouvrière est une question politique importante sous le Second Empire :

I. La situation du monde ouvrier et ses revendications

II. La politique du régime en direction des ouvriers

III. Le bilan de cette politique.